Vient de paraître !

Connectez-vous sur
www.risquesprofessionnels.ameli.fr

Des priorités pour les 4 prochaines années ...

La convention d'objectifs et de gestion (COG) de la Branche AT-MP pour 2009-2012 a été signée le 29 décembre 2008 par le ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité, le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, le Président de la Commission des AT-MP et le Directeur Général de la Cnamts.

Pour la période 2009-2012, l'Etat et la branche AT/MP ont défini cinq priorités d'actions qui tiennent compte des orientations adoptées à l'unanimité le 10 juillet 2008 par les membres de la Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles.

- Une politique de prévention ciblée, reposant sur une coordination accrue au sein de la branche et des partenariats renforcés et plus actifs

- Une politique de réparation harmonisée sur le territoire, prenant en compte les situations individuelles, attentive aux attentes des victimes et favorisant la prévention de la désinsertion professionnelle

- Une tarification simplifiée, plus lisible et incitative à la prévention

- Une branche AT-MP concourant efficacement aux objectifs généraux de la sécurité sociale

- Un pilotage dynamique assorti de compétences et de moyens pour une meilleure efficience de la branche

... déclinées dans 12 programmes opérationnels de gestion du risque ...

5 programmes "Prévention"

- Mise en œuvre et pilotage des programmes de prévention du réseau centrés sur des cibles et des risques prioritaires
- Développement des partenariats CRAM/CGSS et services de santé au travail,
- Mise en œuvre d'un projet national "formation en prévention des risques professionnels"
- Renforcement des incitations financières à la prévention
- Expérimentations relatives à la mise en œuvre d'un dispositif de traçabilité des expositions professionnelles

4 programmes "Réparation"

- Prévention de la désinsertion professionnelle
- Homogénéisation des pratiques des caisses dans le domaine de la réparation
- Offre de services individualisés aux victimes
- Rénovation du dispositif de réparation de l'incapacité permanente

2 programmes "Tarification"

- Optimisation de la gestion de la tarification
- Simplification des règles de tarification

1 programme "Fraudes"

- Prévention et répression des fraudes aux AT/MP

... et dans 6 programmes "Activités supports".

- Développement de nouveaux téléservices
- Refonte de l'information en ligne de la branche AT/MP
- Développement des actions de communication
- Développement et diffusion des études statistiques
- Convergence avec le dispositif européen de statistiques
- Modernisation des systèmes de gestion

Chaque programme mentionne les objectifs à atteindre, les engagements pris la Cnamts, ceux de l'Etat, et précise les indicateurs de suivi et le calendrier de réalisation.

La COG AT-MP ne prévoit les moyens budgétaires que pour le Fonds national de la prévention des AT-MP (FNPAT) qui finance les moyens dédiés à la prévention et à la tarification et qui seront déclinés dans les CPG des CRAM/CGSS.
Ces moyens prévus préservent sur la période les capacités d'action de la branche dans le domaine de la prévention des risques professionnels et lui permettront notamment de développer son action sur les problématiques prioritaires nouvelles.

Le texte de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion est consultable dans le domaine des risques professionnels de MEDI@M et sur le site :
www.risquesprofessionnels.ameli.fr

Cnamts / Février 2009